



## Doute sur une man?uvre policière

-----  
Par Anna5252

Bonjour à tous,  
Je rencontre un problème avec un membre de la police (DDSP Brigade de Sûreté Urbaine)

Ce dernier à déposer un courrier chez moi réclamant une rencontre dans le cas d'un litige pour une société qui m'appartient.

Actuellement à l'étranger, le temps d'avoir le courrier je lui fais savoir que je ne serais pas là avant quelques semaines.

Très suspicieux, il m'indique rapidement que ne m'étant pas présentée le jour voulu, qu'un mandat d'arrêt à été déposé à mon encontre et que je ne pourrai passer les frontières.

J'échange donc avec lui par e-mail pour comprendre de quoi il s'agit, lui indiquant que si c'est une urgence vitale je me déplace sinon est ce que ça peut attendre mon retour?

manifestement il ne veut pas me répondre et conclu par  
"oui pas de soucis le placement en garde à vue s'imposera  
prevoyez déjà votre avocat"

Bref si il semble s'agir d'un litige avec un client initialement, je trouve la démarche aussi cavalière que malvenue, ça ressemble à de la pression gratuite.

Quels sont vos conseils ? Je pense en effet à contacter un avocat avant tout  
merci

-----  
Par osram

Bonjour,

S'il s'agit d'un litige commercial, (sauf escroquerie) seuls les tribunaux sont compétents.

-----  
Par Anna5252

Merci de votre réponse, comment est il défini qu'il s'agit d'une escroquerie ?

Je n'ai pas le détail de l'affaire évidemment mais suffit il au client de dire que c'est une escroquerie pour que ça en soit une ?

-----  
Par osram

Non, ça ne suffit pas, mais il y a enquête et la police doit vous auditionner.